

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 27 Mars 2015

Procès-verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 Mars 2015 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 27 Mars 2015 à 19H30 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BORGET, FOURE, LE CALVEZ, MOROY, PELLERIN, SAINT VAL, WYZLIC
MM. COCHELIN, CHEVRON, FAUVEAU, FOUGEROL, LEHR

ABSENTES REPRESENTEES AVEC POUVOIR

M. COMBE pouvoir à Mme FOURE
M. MARC pouvoir à M. FAUVEAU

Etait absente excusée : Mme GIROUD

Mme PELLERIN a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU VENDREDI 13 FEVRIER 2015 :

Pas de remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter sous forme d'avenant le dossier suivant :

- Remboursement des dégâts occasionnés à un véhicule

DELIBERATIONS :

I) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 « COMMUNE ET EAU » :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BORGET qui fait une lecture détaillée des dépenses et des recettes de l'exercice 2014 pour les comptes administratifs « Commune et Eau ».

a) BUDGET COMMUNE :

En section de fonctionnement, on constate un excédent de 698 642,67 € et un besoin de financement à la section d'investissement de 319 269,21 €, soit un excédent de 379 373,46 €.

COMMUNE : M14	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Alloué	1 299 573,43	1 299 573,43	1 303 407,02	1 348 944,02
Réalisé	677 380,26	1 376 022,93	826 564,43	507 295,22
Montants disponibles	622 193,17	- 76 449,50	476 842,59	- 841 648,80
Reprise des résultats N-1			24 285,00	69 822,00
Résultat de clôture	.	698 642,67	319 269,21	
Résultat cumulé	.	379 373,46		
Reste à réaliser			315 005,59 €	278 498,00 €

b) BUDGET EAU :

En section de fonctionnement, on constate un excédent de 5 391,35 € et un besoin de financement à la section d'investissement de 4 569,98 €, soit un excédent de 821,37 €.

EAU : M49	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Alloué	32 147,00	32 147,00	94 161,00	94 161,00
Réalisé	27 096,03	32 487,38	94 157,58	89 587,60
Montants disponibles	5 050,97	- 340,38	3,42	- 4 573,40
Reprise des résultats N-1			27014,00	.
Résultat de clôture	.	5 391,35	4 569,98	.
Résultat cumulé	.	821,37		
Reste à réaliser				

Avant de se retirer, conformément à la loi, Monsieur COCHELIN laisse la présidence à Monsieur LEHR, doyen d'âge, qui fait procéder aux votes des comptes administratifs « Commune et Eau ».

Après débat, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2014 « Commune et Eau ».

II) – VOTE DES COMPTES DE GESTION 2014 « COMMUNE ET EAU » :

Après approbation des comptes administratifs de l'exercice 2014, Monsieur le Maire donne la parole à Madame BORGET qui précise aux conseillers municipaux que les comptes de gestion de Monsieur le Receveur sont conformes aux comptes administratifs 2014 « Commune et Eau » et demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les comptes de gestion de Monsieur le Receveur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2014 « Commune et Eau ».

III) –AFFECTATION DES RESULTATS 2014 « COMMUNE ET EAU » :

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2014 qui ont été constaté aux comptes administratifs « Commune et Eau ».

BUDGET COMMUNE :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat antérieur (2013)	474 991,43 €	- 36507,59 €
Résultat de l'exercice	223 651,24 €	- 319 269,21 €
Résultat de clôture	698 642,67 €	- 355 776,80 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 315 005,59 € en dépenses d'investissement et 278 498,00 € en recettes d'investissement.

Aussi, conformément à l'instruction Budgétaire et comptable M49, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2014 de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement / Recette :

342 865,87 € au compte 002 « Résultat defonctionnement reporté ».

Investissement D 001 : - 319 269,21 €

Investissement R 1068 : + 355 776,80 €

BUDGET EAU :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat antérieur (2013)	903,67 €	
Résultat de l'exercice	4 487,68 €	- 4 569,98 €
Résultat de clôture	5 391,35 €	- 4 569,98 €

Aussi, conformément à l'instruction Budgétaire et comptable M49, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2014 de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement / Recette :

821,37 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »

IV)- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 « COMMUNE ET EAU » :

Conformément au débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil Municipal du 12 Décembre 2014, Monsieur le Maire donne la parole à Madame BORGET qui présente les budgets primitifs correspondants.

Chacun des conseillers a reçu un exemplaire des projets de budget « Commune et Eau ». La lecture des différents articles est faite.

COMMUNE :

Les sections s'équilibrent de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 1 159 290,87 € (Recettes / Dépenses)
- Section d'investissement : 1 594 238,80 € (Recettes / Dépenses)

EAU :

Les sections s'équilibrent de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 32 414,67 € (Recettes / Dépenses)
- Section d'investissement : 62 458,28 € (Recettes / Dépenses)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif « Commune » et le budget primitif « Eau » pour l'exercice 2015.

V) AUTORISATION POUR INTEGRER LE PAVILLON DANS LES BATIMENTS DE L'ECOLE :

Le pavillon de l'école n'est plus loué à ce jour et compte tenu du manque d'espace pour répondre aux besoins de l'éducation nationale mais aussi suite à la réforme des rythmes scolaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter ce pavillon en tant qu'annexe de l'école afin qu'il soit utilisé en toute légalité pour des activités scolaires et périscolaires.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise l'intégration du pavillon dans les bâtiments de l'école.

VI) CONVENTION D'ACHAT DE L'EAU A LA VILLE DE DREUX :

La ville de Dreux ayant changé de prestataire pour la gestion de sa distribution d'eau potable, cela impacte le prix de vente en gros de l'eau à la commune de Sainte Gemme Moronval.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à négocier le prix d'achat de l'eau à la ville de Dreux et à l'autoriser à signer une nouvelle convention.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à négocier le prix d'achat de l'eau à la ville de Dreux et à l'autoriser à signer une nouvelle convention.

VII) AUTORISATION D'ACQUISITION DE PARCELLES EN BORDURE DE LA LIAISON DOUCE :

Il s'avère nécessaire d'acquérir une bande supplémentaire de terrain en bordure de la future liaison douce.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager les démarches auprès des propriétaires afin de réaliser ces acquisitions.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise l'acquisition de parcelles en bordure de la liaison douce et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches auprès des propriétaires afin de réaliser ces acquisitions.

VIII) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE PETANQUE :

Le Président de l'Association « Pétanque du Bras d'eau » sollicite le Conseil Municipal afin d'obtenir une subvention pour répondre aux dépenses nécessaires au démarrage de son association.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise une subvention d'un montant de 200 € à l'Association de Pétanque, afin de l'aider à couvrir les dépenses inhérentes à la création de l'association.

IX) REMBOURSEMENT DES PNEUS SUITE A DES TRAVAUX POUR LA REALISATION DE LA LIAISON DOUCE :

Un administré a adressé un courrier, celui-ci ayant « éclaté » un pneu sur la bordure centrale rue Michel Sicot en bas de Moronval.

Au moment des faits, les tracés au sol n'avaient pas encore réalisé et les panneaux de signalisation n'étaient plus en place.

Compte tenu des circonstances, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal et le cas échéant de l'autoriser à faire le nécessaire pour que soit remboursé au moins partiellement les dégâts occasionnés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à rembourser à hauteur de 50 % la facture de changement des pneus.

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du recrutement d'un nouvel agent pour l'école et informe le Conseil Municipal de modifications du service de cantine où à tour de rôle, les classes élémentaires mangeront au 1^{er} service afin de réduire le bruit ambiant au 2^{ème} service.

Les prévisions de rentrée scolaire en Septembre 2015 est de 145 élèves.

TOUR DE TABLE

Mme **BORGET** fait part des sujets traités à la commission Développement Economique : travaux pôle gare de Dreux et parking agrandi à la gare de Marchezais mais payant.

Mme **LE CALVEZ** fait part au Conseil Municipal de la prolifération de ragondins sur les rives de l'Eure, provoquant des affaissements de terrain, il en est de même pour la siconnette.

M. **FAUVEAU** souhaite que soit renforcé les barrières accédant à l'espace du Bras d'eau.

Mme **WYZLIC** demande si un chauffage peut être installé au local de jeux affecté à l'Association « Ile aux enfants » et demande si un détecteur de fumée est nécessaire.

Mme **FOURE** demande quand seront démontés les poteaux électriques en béton dans les propriétés suite aux travaux d'enfouissement des réseaux en 2015. Monsieur le Maire va relancer le SDE pour que ces poteaux soient enlevés dans les meilleurs délais.

M. **CHEVRON** signale un trou profond au Chemin de Bellevue et il informe qu'il y a eu un vol de câbles téléphone/tv devant Intermarché dans la nuit du dimanche 22 mars au lundi 23 mars 2015. C'est la 2^{ème} fois que cela se produit en 1 an.

Monsieur **CHVRON** demande si le règlement d'attribution de subvention a été formalisé : Monsieur le Maire répond que le groupe de travail se réunira dans l'année pour son élaboration afin qu'il soit opérationnel pour la fin de l'année.

Mme **MOROY** propose des concours artistiques junior d'Artistes en Herbe en même temps que le Salon des Artistes de la commune. Monsieur le Maire informe que les expositions se font tous les 2/3 ans.

Fin de la séance à 21h30

M. COCHELIN

Mme BORGET

M. LEHR

Mme PELLERIN

M. FOUGEROL

Mme WYZLIC

M. FAUVEAU

Mme SAINT VAL

Mme LE CALVEZ

M. CHEVRON

Mme MOROY

Mme FOURE